

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1022
22 mai 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE VINGT-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 22 mai 2006 à 15 h 15

Présidence: M. Doru-Romulus COSTEA (Roumanie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1022^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Lee Jong-wook, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). M. Lee travaillait à l'OMS depuis 23 ans et il était le premier Sud-Coréen à diriger une institution des Nations Unies. Comme Directeur général de l'OMS, il a grandement contribué à empêcher la propagation de la grippe aviaire et à préparer la lutte contre une éventuelle pandémie de grippe humaine. Au nom de la Conférence du désarmement, j'aimerais exprimer mes plus sincères condoléances au Gouvernement de la République de Corée et à la famille de M. Lee.

Je donne maintenant la parole à M. Han Jae-young, représentant de la République de Corée.

M. HAN (République de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République de Corée et de la famille de M. Lee, j'aimerais vous exprimer notre reconnaissance pour les condoléances que vous nous avez adressées, à l'occasion du décès de M. Lee Jong-wook, Directeur général de l'OMS, qui n'a malheureusement pas survécu à l'opération neurochirurgicale qu'il avait subie le week-end dernier. Vous pouvez compter sur moi pour transmettre votre message de condoléances à sa famille.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République de Corée.

Conformément au calendrier de nos réunions, la séance plénière d'aujourd'hui est la dernière sous la présidence roumaine, et elle sera consacrée essentiellement à la conclusion des discussions concernant le traité sur la production de matières fissiles. Les délégations sont également invitées à traiter d'autres questions si elles le souhaitent.

J'ai sur ma liste d'orateurs la Fédération de Russie, le Pérou, la Colombie, le Canada, l'Autriche, (au nom de l'Union européenne), la Chine, le Japon et la Suisse. En outre, à l'occasion de la conclusion de mon mandat, je ferai une déclaration à la fin de la séance.

Je donne maintenant la parole à M. Valery Loshchinin, Ambassadeur de la Fédération de Russie.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): Tout d'abord, la Fédération de Russie souhaite s'associer aux condoléances adressées par la Conférence à la délégation de la République de Corée, après le décès soudain de M. Lee. Nous le connaissons bien. Il a beaucoup œuvré en faveur de la coopération entre la Fédération de Russie et l'OMS. Très récemment, il s'était rendu à Moscou, où il avait fait forte impression. Nous avons établi des projets précis et constructifs pour de futurs travaux. Je demande à l'Ambassadeur de la République de Corée de transmettre nos plus profondes et sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Lee.

Tout d'abord, Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter pour le succès avec lequel vous avez conduit cette semaine de discussions thématiques à propos du Traité sur les matières fissiles. Nous avons participé à une discussion qui a suscité un vif intérêt et qui a touché à la fois

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

les aspects politiques et les aspects fondamentaux de la question. Des propositions ont été faites. La délégation des États-Unis a présenté un projet de traité visant à interdire la production de matières fissiles, ainsi qu'un mandat de travail sur cette question. Beaucoup d'idées concrètes ont été avancées, ce qui donnera matière à réfléchir et à travailler. Nous voudrions remercier toutes les délégations qui ont, soit en parole soit en acte, soutenu l'initiative prise pour 2006 par les six Présidents.

À notre avis, la participation d'experts des différentes capitales aux travaux d'un certain nombre de délégations et les documents établis par certaines délégations ont enrichi les travaux de la Conférence et préparé le terrain pour réaliser de nouveaux progrès. Il s'agit d'un précédent positif. Nous sommes certains que les résultats des discussions thématiques de cette semaine permettront de mieux comprendre les problèmes entravant la voie vers un compromis sur un programme de travail pour la Conférence, ce qui stimulera les progrès vers ce compromis. Nous discernons derrière tout cela une importante contribution de la présidence roumaine et, du fond du cœur, nous tenons à vous féliciter.

Le temps passe vite, et nous devons bientôt avoir un débat thématique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous voudrions appeler l'attention des délégations sur le nouveau document de travail, quatrième du genre, présenté par les délégations de la Fédération de Russie et de la Chine, en complément de leur proposition formulée dans le document publié sous la cote CD/1679 en vue de la rédaction d'un nouvel instrument sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Notre nouveau document de travail est consacré aux mesures de transparence et de confiance dans l'espace. Nous avons essayé de montrer l'importance et l'urgence de ce problème, d'analyser les données d'expérience existantes et d'expliquer comment l'examen de mesures de confiance dans l'espace peut être intégré dans les travaux que la Conférence du désarmement réalise pour élaborer un nouveau traité sur la non-militarisation de l'espace et, ainsi, faire des propositions concrètes. Nous espérons que cela favorisera une discussion ciblée au cours de la prochaine semaine de discussions thématiques sur cette question. Ce document de travail sera distribué comme document officiel de la Conférence.

Nous vous informons également que nous avons demandé au secrétariat de publier comme documents officiels de la Conférence, les trois documents de travail précédents établis par les délégations russe et chinoise, dans le cadre de la proposition de rédaction d'un nouveau traité sur la non-implantation d'armes dans l'espace. Je vous rappelle, si vous me le permettez, que ces documents étaient consacrés aux lacunes existantes du droit international de l'espace qui rendent possible le déploiement d'armes dans l'espace, sans que les règles existantes soient formellement enfreintes; à la question des termes et des définitions à faire figurer dans le nouveau traité ainsi qu'aux questions de vérification. Puisque nous avons abordé le sujet d'une course aux armements dans l'espace, j'aimerais mentionner une conférence internationale importante, intéressante et concrètement utile sur les questions de sécurité de l'espace, organisée par les Gouvernements du Canada, de la Chine et de la Russie, la Fondation canadienne Simons et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui a eu lieu les 30 et 31 mars dans cette salle, à la fin de la dernière séance de la première partie de la session de la Conférence. Nous espérons que nous aurons l'occasion de discuter plus en détail des résultats de cette conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Loshchinin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, de sa déclaration et de ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, M. Diego Beleván.

M. BELEVÁN (Pérou) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, ma délégation prenant la parole pour la première fois au cours de votre mandat, permettez-moi de vous féliciter pour l'efficacité avec laquelle vous avez conduit nos travaux ces dernières semaines et, particulièrement, pour la manière dont vous avez organisé nos débats thématiques. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour féliciter M. l'Ambassadeur Tim Caughley pour son accession au poste de Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement. Je souhaite également féliciter l'ensemble des présidents de la Conférence du désarmement pour la session de 2006 pour leurs importants travaux de coordination qui, nous l'espérons, permettront à la Conférence de reprendre ses travaux de fond au plus vite. J'aimerais également exprimer les condoléances de ma délégation à la République de Corée après le décès soudain, survenu aujourd'hui, de M. Lee, Directeur général de l'OMS.

Le système international se trouve toujours dans une phase transitoire, ce qui a des répercussions particulières sur les questions relatives aux armes de destruction massive qui représentent l'une des plus graves menaces pesant sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Le désarmement nucléaire demeure l'objectif ultime, mais il faut redoubler d'efforts pour aller de l'avant en passant par les différentes phases qui nous y conduiront. Ma délégation, quant à elle, pense que les phases les plus importantes sont l'ouverture rapide de négociations et l'adoption d'un traité sur les matières fissiles, qui répondraient aux aspirations de toute la communauté internationale en matière de sécurité. Dans ce contexte, les débats thématiques de la semaine dernière étaient importants à double titre: ils ont tout d'abord permis aux diplomates travaillant à Genève d'approfondir leurs connaissances sur les différents éléments qui devraient figurer dans un éventuel traité sur les matières fissiles; cependant, ces débats ont surtout aidé à clarifier les positions et les perceptions.

À cet égard, j'aimerais souligner, comme d'autres délégations l'ont fait la semaine dernière, l'importance de la présentation détaillée de M. Rademaker, Secrétaire d'État adjoint chargé du désarmement et de la sécurité internationale au Département d'État des États-Unis, ainsi que de la présentation d'un projet de traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, et du mandat correspondant du comité spécial qui serait chargé de négocier cet instrument. Nous nous félicitons de ce type d'initiative et espérons qu'elle portera des fruits.

Ceux qui étaient présents s'en souviennent, le Président péruvien de la Conférence du désarmement a fait une déclaration à la séance officielle du 13 décembre dernier sur certaines conclusions auxquelles il était parvenu sur la base de ses consultations, ainsi que des réponses au questionnaire que nous avons distribué à toutes les délégations au cours de la période intersessions. Ma délégation avait alors déclaré que l'ensemble, connu sous l'appellation «quatre questions fondamentales», avec toutes les variantes possibles issues de plus de cinq ans de travaux réalisés dans le contexte des propositions relatives au programme de travail, notamment le document publié sous la cote CD/1757 soumis par la présidence péruvienne, semblait être la cause du blocage de la Conférence. Ma délégation considère donc, dans les circonstances actuelles, que tous les membres de la Conférence devraient réexaminer

(M. Beleván, Pérou)

l'approche actuelle. Nous sommes convaincus qu'un premier pas a été fait dans cette direction avec les travaux coordonnés des présidents de 2006, ainsi que la désignation du groupe des «collaborateurs du Président», dont nous espérons connaître rapidement les conclusions sur les questions dont ils ont été chargés.

Ma délégation apprécie le document soumis par les États-Unis, mais elle réaffirme sa conviction que tout instrument international sur le sujet doit nécessairement être doté d'un instrument de vérification. Nous avons observé des résultats positifs lorsque des instruments internationaux étaient dotés de clauses, même imparfaites, sur le respect de leurs dispositions ainsi que les graves limitations des instruments dépourvus de tout mécanisme de vérification. Nous avons également entendu l'opinion de différents experts qui ont décrit, durant nos séances de la semaine dernière, les méthodes qui pourraient être utilisées pour vérifier l'application correcte d'un instrument sur le sujet. Néanmoins, comme nous attachons une grande importance à une ouverture rapide des négociations, nous conservons une position souple sur le mandat du Comité spécial, étant entendu que toutes les questions, y compris la vérification, seront dûment abordées lors de ces négociations. Après avoir écouté les différentes déclarations de la semaine dernière, nous jugeons cependant que tout nouvel instrument juridiquement contraignant sur les matières fissiles doit aller dans le sens des objectifs de désarmement et de non-prolifération, objectifs qu'il faut atteindre pour répondre aux priorités en matière de sécurité de la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, le problème des stocks de matières fissiles devrait être traité dans le cadre de négociations.

Il serait pour nous inconcevable de faire abstraction des énormes quantités de matières pouvant être utilisées pour moderniser les armements existants ou pour en fabriquer de nouveaux. Les États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non parties au Traité sur la non-prolifération (TNP), ont à cet égard une responsabilité particulière à assumer devant la communauté internationale. Nous nous félicitons du moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires proclamé par quatre États nucléaires parties au TNP. Toutefois, le caractère volontaire et facilement réversible de ce moratoire ne fait que souligner l'importance d'un instrument international juridiquement contraignant qui rendrait impossible le détournement de matières fissiles.

Si l'on considère que les dispositifs nucléaires efficaces sur le plan militaire ne sont accessibles à quasiment aucune organisation terroriste internationale et aucun des États qui les soutiennent, le moyen le plus probable qu'utiliseront ces groupes pour tenter de se doter d'un dispositif nucléaire consistera à se procurer des matières fissiles en les achetant ou en les volant afin de fabriquer une arme improvisée. Cette arme serait sans aucun doute moins sophistiquée qu'un dispositif de qualité militaire, mais elle pourrait se révéler très efficace pour faire énormément de victimes. Les connaissances acquises grâce aux documents accessibles au grand public pourraient bien suffire à cet effet. Comme l'ont montré les discussions très intéressantes de la semaine dernière, si nous tenons compte des quantités de matières nucléaires présentes çà et là sur la planète, dans des complexes militaires ou civils, les risques que le scénario suggéré précédemment se produise augmentent considérablement. Vu que les normes en matière d'enregistrement et d'inventaire ne sont pas rigoureuses dans tous les États, nous sommes loin d'être assurés que les autorités seraient dans tous les cas en mesure de déterminer si une quantité importante de matières pourrait avoir disparu. Cela montre bien qu'il faut en priorité

(M. Beleván, Pérou)

comptabiliser et soumettre aux garanties les matières fissiles de qualité suffisante pour fabriquer des armes. Bien évidemment, ces deux éléments ont des conséquences financières et logistiques très complexes. Il faut donc des engagements internationaux permanents pour veiller à ce que les installations de stockage demeurent sûres et à ce que les mécanismes de surveillance soient efficaces. Le traité sur les matières fissiles devra nécessairement aborder les deux aspects.

J'aimerais également saisir l'occasion qui m'est donnée pour appeler l'attention des personnes ici présentes sur deux initiatives, certes marginales, mais intrinsèquement liées à la question que nous traitons aujourd'hui, qui permettraient de renforcer la protection contre les attaques des installations nucléaires, comme les réacteurs et les centres de recherche, de soumettre aux garanties les matières nucléaires peu enrichies et de combler les lacunes qui permettent d'acquérir des matières fissiles. Je pense en tout premier lieu au Plan d'action pour la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements qui doit être activement soutenu, car il permettrait d'améliorer la protection des sources de matières fissiles. Parallèlement, même si, fort heureusement, ni la communauté internationale ni l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne se sont jusqu'ici trouvées dans une situation délicate du fait de ce qu'on appelle les «protocoles concernant les petites quantités», ma délégation, comme elle l'a dit à plusieurs reprises à Vienne, pense comme le Directeur général de l'AIEA que ces protocoles constituent un point faible du système de garanties. Par conséquent, nous pensons que nous ne devons pas attendre pour voir si les risques liés à ces instruments se concrétisent, et que le temps est venu de prendre des mesures décisives pour résoudre cette question.

Avant de conclure, j'aimerais féliciter la délégation des Pays-Bas pour avoir organisé une réunion ouverte sur les matières fissiles à laquelle ont participé des experts de premier plan, notamment un des coprésidents de l'International Panel on Fissile Material (IPFM) (groupe international sur les matières fissiles).

J'aimerais également remercier les divers participants qui, tout au long de la semaine, ont présenté sans détour les problèmes liés aux matières fissiles et formulé des propositions concrètes. Enfin, nous remercions le secrétariat de la Conférence de nous avoir donné en temps et en heure une série de documents fondamentaux traitant de la question importante des activités en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et de ses paroles aimables adressées à la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie, M. Rafael Quinteros Cubides.

M. QUINTEROS CUBIDES (Colombie) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, ma délégation prenant la parole pour la première fois depuis votre accession à la présidence, permettez-moi de vous féliciter pour l'efficacité avec laquelle vous avez présidé nos travaux et, parallèlement, de féliciter vos distingués prédécesseurs et, conjointement, les six Présidents de la session 2006 pour l'organisation de ces débats thématiques dont on commence à voir les premiers résultats positifs.

La Colombie maintient la position qu'elle a exprimée à plusieurs reprises en encourageant une ouverture rapide des négociations de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

(M. Quinteros Cubides, Colombie)

Nous profitons de l'occasion que nous offre ce cycle de débats pour faire connaître l'avis de notre pays sur le sujet, en commençant par rappeler que, dans notre déclaration du 7 juillet 2005, nous avons appelé les membres de la Conférence du désarmement à envisager de conclure un «gentlemen's agreement» qui pourrait prendre la forme d'une déclaration politique où les États membres de la Conférence du désarmement prendraient l'engagement collectif d'aborder, les uns après les autres, en plus de la question du traité sur les matières fissiles, tous les points de l'ordre du jour dans le cadre de cycles de négociations centrés exclusivement, sur une période déterminée, sur chacune des questions, sans préjuger d'aucun résultat et sans lier les questions entre elles à l'avance.

Il faut bien entendu réaffirmer qu'il n'a jamais été nécessaire de posséder quelque quantité que ce soit de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, mais il est clair que ces matières sont excédentaires, comme sont venus nous le rappeler, chiffres à l'appui, les experts qui se sont adressés à la Conférence. Il faut aussi réaffirmer qu'elles le sont depuis longtemps, comme le montre le fait que des moratoires unilatéraux ont pu être proclamés par quatre États nucléaires parties au TNP, lesquels reconnaissent que, malgré l'arrêt de leur production depuis presque une décennie, ils ne savent plus que faire de leurs stocks excessifs. Il faut le réaffirmer parce que, parmi d'autres menaces, le risque que de telles matières tombent entre les mains de terroristes est de plus en plus grand et inquiétant. De même, il est clair, que la raison de posséder ces stocks, c'est-à-dire la fabrication d'armes, est largement devenue caduque. J'en veux pour preuve le fait qu'un grand nombre d'ogives nucléaires ont été démantelées et retirées, sans que cela entraîne une quelconque modification de l'équilibre des forces dans le monde.

Permettez-nous donc de nous demander si un accroissement des armes nucléaires n'est pas ce dont le monde a le moins besoin, si les quantités existantes de ces armes sont excessives et doivent être réduites jusqu'à leur disparition complète, pourquoi alors les matières fissiles existantes sont nécessaires et, bien évidemment, pourquoi il faudrait en produire davantage? La solution la plus rationnelle consiste, selon nous, à ne pas produire un gramme de plus où que ce soit dans le monde, et de réaffecter tous les stocks de matières fissiles prévus pour la fabrication d'armes nucléaires à leur seul emploi légitime, à savoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, la proposition du Canada, publiée sous la cote CD/1770, pourrait constituer une excellente base pour prendre ces facteurs en considération.

Le futur traité devrait par conséquent avoir pour objectif principal de servir d'instrument complet de désarmement nucléaire et de non-prolifération: de désarmement nucléaire par l'élimination des stocks existants; de non-prolifération par l'interdiction vérifiable de produire des matières fissiles; et par la mise en place de mesures visant à empêcher le détournement des matières fissiles au profit des groupes terroristes. La Colombie pense qu'un futur traité juridiquement contraignant devrait être fondé sur trois piliers: absence de caractère discriminatoire; possibilité effective de vérification; garantie d'une utilisation libre et responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous sommes convaincus que, par souci de cohérence avec les réalités actuelles de la communauté internationale en matière de sécurité et de désarmement, qui se reflètent très clairement à la Conférence du désarmement, tous les États ici présents doivent faire montre

(M. Quinteros Cubides, Colombie)

d'ouverture d'esprit, de souplesse et de volonté politique. Cela passe par la reconnaissance du fait que les inquiétudes des autres sont aussi valables que les nôtres, en favorisant, ce qui va de soi, la tenue d'un dialogue sur l'ensemble des inquiétudes exprimées, par nous ou par les autres. Il s'agit d'écouter les autres comme nous espérons que les autres nous écouteront, sans nous murer dans le silence, mais en dialoguant sur ces questions.

Nous ne sommes bien sûr pas obligés d'être d'accord sur tout avec chacun. Préjuger des résultats, c'est aussi bien penser que nous n'irons nulle part que penser que nous devons parvenir à une seule conclusion. Nous sommes heureux de voir que le printemps genevois a permis une floraison de déclarations, de documents de travail et de propositions officielles intéressantes. Nous remercions tous les États qui les ont présentés, ainsi que les experts venus des différentes capitales qui ont tant enrichi nos discussions durant ces séances. Nous aimerions en particulier mentionner la proposition présentée par les États-Unis d'Amérique d'un projet de traité visant à mettre fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que d'un projet de mandat pour le comité spécial qui serait établi. Ma délégation apprécie cette proposition qu'elle a transmise à notre capitale et que nous commenterons le moment venu. Nous interprétons la présentation de cette proposition comme un signe de soutien à la Conférence du désarmement et au multilatéralisme en général. Nous aimerions également pouvoir l'interpréter comme une proposition permettant d'être optimiste sur la possibilité, pour la Conférence, de parvenir à un accord sur un programme de travail. Si le document présenté par les États-Unis s'accompagne d'une volonté de dialogue sur la cessation d'une course aux armements dans l'espace et sur les garanties négatives de sécurité, on ne pourra que progresser. Les autres membres examineront peut-être ce document favorablement et le travail pourra commencer. En d'autres termes, la Conférence pourra reprendre ses travaux sur les questions de fond. Ma délégation en est convaincue car nous percevons dans ce scénario éventuel les éléments fondamentaux du programme de travail dont nous avons besoin depuis huit ans. Nous pensons qu'une volonté de discuter sans préjugés correspondrait au «gentlemen's agreement», et que la possibilité d'arriver à des stades différents selon la question correspondrait à la démarche incrémentielle. Dans cette hypothèse, il nous reste à nous entendre sur les aspects séquentiels et les aspects procéduraux.

Si la proposition est complétée par une volonté de dialogue sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur les garanties négatives de sécurité, un pas décisif aura été franchi pour sortir la Conférence du désarmement de son impasse. Si ce n'est pas le cas et si on nous sert du «c'est à prendre ou à laisser», nous n'aurons peut-être qu'un document intéressant de plus à envoyer à nos capitales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Colombie de sa déclaration et de ses paroles aimables adressées à la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Canada, l'Ambassadeur Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Je me joins à nos collègues qui ont présenté leurs condoléances à la délégation de la République de Corée après le décès tragique de M. Lee. Nous avons parmi nous un dirigeant exemplaire qui nous manquera cruellement.

(M. Meyer, Canada)

J'aurais souhaité saisir l'occasion qui m'est donnée pour résumer les premières impressions de ma délégation sur les discussions touchant le traité sur les matières fissiles, qui ont eu lieu la semaine dernière. Je voudrais tout d'abord noter l'intérêt de la méthode utilisée pour structurer les discussions. Les annonces préalables des sujets qui seraient abordés et des dates prévues à cet effet ont permis un examen approfondi et cohérent de chaque question et la participation des experts adéquats. Les participants ont ainsi pu bien mieux comprendre l'éventail des questions découlant du sujet principal, sur lesquelles demeurent des divergences et où il conviendra le plus de travailler, tandis que nous progresserons. Je pense que cette semaine a été à la hauteur de nos espérances.

Bien entendu, tout en reconnaissant le succès d'un débat aussi ciblé et structuré, nous ne devons pas minimiser les difficultés qui restent à surmonter. Il existe des visions et des perspectives contrastées sur ce que le traité sur les matières fissiles devrait couvrir, et même sur la façon dont nous devrions nous référer à un tel traité. La question de la vérification est également clairement apparue comme un domaine où il n'y avait pas d'approche consensuelle. Cependant, nous nous accordons apparemment à penser que toutes les divergences de vues qui ont été exprimées pourraient en définitive être aplanies au cours des négociations.

Quand nous négocierons le traité sur les matières fissiles, les discussions de la semaine dernière seront pour nous une base de travail solide. Les procès-verbaux des discussions et les documents présentés nous donneront des idées sur la façon dont nous pouvons traiter certaines des questions les plus épineuses, telles que la vérification et les stocks existants. Lorsque nous en serons là, nous aurons à nouveau l'occasion d'apprécier la valeur du travail de la semaine dernière.

La principale question que nous avons encore à l'esprit est celle de savoir comment passer du stade où nous sommes aujourd'hui, marqué par des discussions intéressantes, à notre objectif pour demain, l'engagement d'un processus soutenu de négociation. Monsieur le Président, lorsque vous êtes entré en fonction, le 23 mars, vous nous avez comparés à Alice au pays des merveilles et, plus tôt cette année, à notre millième séance plénière, le 31 janvier, l'Ambassadeur Rapacki nous a comparés à la Belle au bois dormant attendant le baiser du prince charmant qui la réveillerait. Ces références nous rappellent que le monde réel – où la Belle au bois dormant et Alice ne sont que des personnages de contes de fée – ne nous attendra pas 107 ans.

Quelles que soient les raisons de cette très longue période d'inactivité, il est grand temps que la Conférence du désarmement se réveille et reprenne des négociations productives. L'activité de la semaine dernière nous a donné une lueur d'espoir quant à notre retour sur la bonne voie. Nous travaillerons assurément avec d'autres pour voir ce que nous pouvons faire maintenant, avec l'espoir que le dynamisme dont nous avons tant besoin, généré la semaine dernière, nous fera progresser sur un chemin très productif.

Une fois encore, Monsieur le Président, nous vous remercions, ainsi que les cinq autres Présidents, pour les efforts inlassables que vous continuerez à faire cette année au nom de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada de sa déclaration, ainsi que de ses aimables paroles d'encouragement adressées à la présidence et aux autres présidents pour 2006. Je donne maintenant la parole à M. Markus Reiterer, représentant de l'Autriche, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. REITERER (Autriche) (traduit de l'anglais): Je prends la parole au nom de l'Ambassadeur Petritsch, qu'un imprévu a empêché d'être présent aujourd'hui dans la salle du Conseil. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie.

J'aimerais, au nom de l'Union européenne, m'associer aux condoléances exprimées et présenter mon plus profond respect, après le décès prématuré de M. Lee, à la République de Corée et à sa famille. Sa contribution importante aux travaux de l'OMS à tous égards, et en particulier, tout récemment, à la prévention de la pandémie de grippe aviaire, ne sera jamais oubliée.

L'Union européenne vous félicite, Monsieur le Président, pour l'efficacité et les talents dont vous avez fait preuve en conduisant nos travaux durant votre mandat de président de la Conférence du désarmement, en particulier au cours du débat thématique consacré au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Union européenne considère comme clairement prioritaire l'ouverture de négociations, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles en vue de la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, afin de renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous appelons une fois encore la Conférence à ouvrir immédiatement des négociations et à conclure rapidement un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles, en vue de la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, sans condition préalable et en ayant à l'esprit le rapport du Coordonnateur spécial et le mandat d'un comité spécial qui y est énoncé. En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, l'Union européenne appelle tous les États à proclamer et à maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins militaires, et se félicite des mesures prises par les quatre États qui ont adopté un tel moratoire.

L'Union européenne se félicite des discussions fructueuses qui ont eu lieu la semaine dernière au sujet du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons écouté avec attention les déclarations et les contributions qui ont favorisé nos délibérations et qui nous ont permis d'appréhender plus clairement les questions relatives à ce traité. Nous saluons l'importante participation des États membres aux délibérations, ainsi que l'absence d'objection au principe de négociations du traité. Nous constatons avec satisfaction la participation d'un nombre important d'experts venus de divers pays, ainsi que la présentation de différents documents de travail et de différentes propositions, notamment les documents présentés par les États-Unis d'Amérique. L'Union européenne constate que le mandat sur le traité, proposé par les États-Unis, correspond, pour une large part, à sa position sur le sujet, telle qu'elle est énoncée précédemment, et note que rien ne peut être laissé de côté dans ces négociations. L'Union européenne salue chaleureusement la décision prise par la Conférence d'inviter l'AIEA à

(M. Reiterer, Autriche)

participer à nos délibérations, conformément à l'article 41 du Règlement intérieur. Nous sommes impatients de profiter de l'énorme expérience de l'AIEA dans ce domaine.

Je conclurai en exprimant l'espoir sincère que les débats thématiques que nous avons eus et que nous aurons au cours de cette année créeront une dynamique suffisante pour surmonter l'immobilisme et pour permettre à cette auguste assemblée de reprendre des travaux de fond. Nous encourageons la présidence de la Conférence à examiner rapidement et activement la manière de poursuivre nos délibérations sur cette question pendant le reste de la session.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Cheng Jingye, représentant de la Chine.

M. CHENG (Chine) (traduit du chinois): Après le décès soudain de M. Lee Jong-wook, Directeur général de l'OMS, j'aimerais exprimer mes plus profondes condoléances à la délégation de la République de Corée. M. Lee a beaucoup contribué aux travaux de l'OMS.

Monsieur le Président, vous avez joué un rôle très important en dirigeant notre débat relatif au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles la semaine dernière. J'aimerais vous en remercier. Les commentaires et les documents de travail sur le sujet, provenant de différentes délégations, sont sans nul doute utiles et intéressants. La participation des experts nationaux a contribué à enrichir notre débat. J'espère que ce débat aidera la Conférence à adopter rapidement un programme de travail.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour signaler que, le 18 mai, les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie ont soumis conjointement au secrétariat de la Conférence du désarmement quatre documents de travail sur les questions relatives à l'espace, en demandant qu'ils soient distribués comme documents officiels de la Conférence.

Le premier a pour titre «Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales et prévention du déploiement d'armes dans l'espace»; le deuxième «Instruments juridiques internationaux en vigueur et prévention de l'implantation d'armes dans l'espace»; le troisième «Aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui touchent à la vérification»; le quatrième «Questions de définition relatives aux instruments juridiques sur la prévention de l'armement de l'espace». Les trois derniers documents ont déjà été distribués comme documents non officiels. Le premier, sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, rédigé par la Chine et la Fédération de Russie, est récent.

Ce document comprend quatre parties: une introduction générale sur les mesures de transparence et de confiance, l'historique et le rôle de ces mesures dans le droit international et dans le domaine spatial, la relation entre le document publié sous la cote CD/1679 et les manières spécifiques d'adopter les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales actuelles. Nous espérons que toutes les délégations étudieront avec attention ce document, ainsi que les trois autres, car ils peuvent alimenter la réflexion pour le débat ciblé qui aura lieu sur la question. Nous aimerions également signaler que, les 30 et 31 mars de cette année, la Chine, le Canada, la Fédération de Russie, l'UNIDIR et la Fondation canadienne

(M. Cheng, Chine)

Simons, ont organisé un séminaire intitulé «Élaborer une architecture pour une sécurité spatiale durable». Les discussions ont été axées sur les menaces pesant sur l'emploi pacifique de l'espace, les façons de faire de l'espace une zone de sécurité en utilisant les instruments juridiques internationaux en vigueur et les mesures de confiance dans un échange de vues clair et franc. Le rapport et les textes des déclarations seront rassemblés par l'UNIDIR pour être distribués à toutes les délégations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): J'aimerais tout d'abord faire part de ma plus profonde sympathie et présenter mes plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de Corée, après le décès de M. Lee, Directeur général de l'OMS. C'est une perte très douloureuse, non seulement pour la communauté internationale, mais aussi pour le Japon.

J'aimerais vous exprimer ma reconnaissance pour les débats ciblés de la semaine dernière consacrés au traité sur les matières fissiles. Grâce à votre excellente direction, ce débat a été un franc succès. Les résultats parlent d'eux-mêmes. Plus de 30 experts venus de diverses capitales ont pris la parole; une dizaine de documents de travail ont été présentés et des discussions franches et constructives ont eu lieu sur les définitions, la portée, la vérification et les stocks existants. J'observe également que c'est là l'un des résultats marquants de l'initiative des six Présidents.

Les nombreuses propositions intéressantes qui ont été présentées, en particulier celle des États-Unis relative à un projet de traité sur les matières fissiles, constituent des moments forts des discussions de la semaine dernière. Le projet de traité doit encore être examiné dans les capitales, mais je me réjouis assurément de la proposition sur le projet de traité et de mandat, ainsi que de la désignation d'un nouvel ambassadeur à la Conférence du désarmement, M^{me} Christina Rocca, qui constituent un pas positif de la part des États-Unis.

J'aimerais également faire observer que M. Rademaker a laissé entendre que les États-Unis étaient ouverts à des discussions sur tous autres sujets traditionnels, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité, au cours de négociations d'un traité sur les matières fissiles. À cet égard, j'aimerais appeler tous les États à faire montre de souplesse pour permettre l'ouverture immédiate des négociations sur un traité concernant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration et de ses paroles extrêmement aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Streuli.

M. STREULI (Suisse): J'aimerais d'abord exprimer mes condoléances les plus sincères à la délégation coréenne pour le décès prématuré de M. Lee. M. Lee n'était pour nous pas seulement un grand directeur de l'OMS. Il était également un ami de Genève et de la Suisse.

(M. Streuli, Suisse)

Monsieur le Président, le débat thématique sur le traité sur les matières fissiles de la semaine dernière a été extrêmement utile. Grâce à votre engagement pour une approche structurée des aspects centraux d'un tel traité, la discussion la plus intéressante, la plus intense de ces dernières années a eu lieu sous votre présidence. Ma délégation y a participé et contribué activement en distribuant des documents de travail officiels de la Conférence du désarmement sur une approche pragmatique de la vérification du respect d'un tel traité (CD/1771).

Sans vouloir entrer dans les détails de la discussion au niveau des experts, l'échange engagé et substantiel de ces derniers a bien montré une chose à nous les diplomates: un tel traité est prêt pour être négocié. Certes, il reste des éléments importants à régler au cours des négociations, mais ce sont notamment les experts qui pourraient nous guider dans ces aspects-là. C'est pour cela que la Suisse souhaite qu'un comité spécial soit mis en place au sein de la Conférence du désarmement afin d'entamer des négociations sur un traité.

La seule chose qui nous manque encore pour finalement être en mesure de commencer les négociations, c'est un mandat consensuel adopté par la Conférence du désarmement. C'est pour cette raison que ma délégation salue l'initiative prise le 18 mai par les États-Unis; même si le projet de traité a encore été étudié à fond dans notre capitale, c'est le projet de mandat pour un comité spécial et les attributions supplémentaires de M. Rademaker que nous pouvons d'ores et déjà accepter. Le projet de mandat est formulé de façon ouverte en ce qui concerne certains aspects du traité qui ne sont pas encore consensuels à ce stade initial. En outre, les États-Unis et d'autres délégations ont montré leur volonté de continuer la discussion sur d'autres sujets tant traditionnels que nouveaux au sein de notre Conférence. Ma délégation est d'avis que la seule chose qui nous manque encore, c'est un peu de créativité de la part de nous tous pour arriver à un programme de travail acceptable par toutes les délégations présentes ici. En fin de compte, nous avons un ordre du jour qui nous permet de discuter des grands sujets de la Conférence. Avons-nous vraiment encore besoin de mandats de discussion supplémentaires dans le cadre d'un programme de travail?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Suisse pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Mohammed Loulichki.

M. LOULICHKI (Maroc) (traduit de l'arabe): Avant toute chose, j'aimerais, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, adresser nos plus sincères condoléances à nos amis de la délégation coréenne, après le décès de M. Lee, Directeur général de l'OMS. Lorsque je me suis rendu chez M. Lee, il y a trois mois, à mon arrivée à Genève, outre que j'ai constaté qu'il était un expert parfaitement compétent dans son domaine de responsabilité, j'ai pu découvrir son humanité et sa modestie. J'espère que la délégation coréenne transmettra les condoléances du Royaume du Maroc à la famille de M. Lee.

Monsieur le Président, alors que votre mandat touche à sa fin, j'aimerais vous exprimer ma reconnaissance et la gratitude de la délégation marocaine pour tous les efforts que vous avez faits depuis que vous avez pris vos fonctions, en particulier pour conduire les réunions avec autant de succès et de bon sens, la semaine dernière. Au cours de ces réunions, nous avons discuté d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires.

(M. Loulichki, Maroc)

La délégation des États-Unis d'Amérique a récemment présenté un projet de traité sur la production des matières fissiles à des fins militaires. J'aimerais ici saisir l'occasion qui m'est donnée pour confirmer que ce texte fera l'objet de toute l'attention des autorités marocaines compétentes. J'aimerais toutefois dire que le simple fait que les États-Unis ont pris cette initiative et manifesté leur volonté de discuter de la rédaction d'un traité est en soi un signe positif pour les prochains jours. Notre conférence a toujours besoin de telles initiatives pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de neuf ans. Cette impasse ne sert l'intérêt d'aucun État membre et contrarie les espoirs de la communauté et de l'opinion publique internationales. La délégation marocaine espère que le projet américain et les discussions qui lui seront consacrées redonneront vigueur à nos travaux au sein de la Conférence et renforceront l'espoir que le projet sera suivi d'autres initiatives et de la présentation d'autres points de vue constructifs qui nous rapprocheront de la réalisation des objectifs qui sont la raison d'être de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Maroc des paroles aimables et des encouragements qu'il m'a adressés. Ma liste d'orateurs est épuisée. Une délégation souhaiterait-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Avant ma déclaration de conclusion, j'aimerais vous faire part du contenu d'une lettre que nous avons reçue de la Direction de l'AIEA, en réponse à notre invitation adressée à l'Agence pour qu'elle envoie un représentant à nos débats. Cette lettre dit, entre autres choses: «Le Directeur est heureux de la décision prise par la Conférence du désarmement d'inviter un représentant de l'Agence pour discuter des questions relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le Directeur général sera heureux d'envoyer un représentant de l'Agence pour discuter de ce sujet au cours du dernier tiers de la session 2006 de la Conférence du désarmement. Faute de temps, l'Agence est actuellement dans l'impossibilité de préparer un exposé pour la partie actuelle de la session.»

Je débiterai ma déclaration en me joignant aux autres collègues pour exprimer mes sentiments de profonde tristesse après le décès de M. Lee. M. Lee s'était rendu à Bucarest en septembre dernier. Il était venu à plusieurs reprises en Roumanie, et il était notre ami. Après cette disparition brutale, nous gardons de lui l'image d'un dirigeant compétent d'une des organisations les plus importantes du système des Nations Unies. Je demande à la délégation de la République de Corée de transmettre, au nom du Ministre roumain de la santé, participant actuellement à l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi qu'au nom de la Mission de Roumanie, notre profonde sympathie au Gouvernement de la République de Corée, ainsi qu'à la famille de M. Lee.

(L'orateur poursuit en français)

Puisque personne ne demande à prendre la parole et que cette séance sera la dernière présidée par mon pays, c'est la dernière fois que j'ai l'honneur de m'adresser à vous depuis cette tribune.

Permettez-moi de faire quelques brèves remarques en guise de conclusion.

(L'orateur poursuit en anglais)

Tandis que la session de 2006 de la Conférence restera dans les mémoires comme la session de l'initiative des six Présidents, j'espère que les présidences restantes seront associées au débat thématique qui s'est tenu durant notre mandat, à savoir, l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. Permettez-moi en conséquence de procéder à une évaluation précise des réunions de la semaine dernière et de vous faire part de quelques considérations personnelles.

La fréquence des réunions nous a permis, je pense, de nous rapprocher d'un rythme de travail normal pour une instance comme la nôtre. La structure et la nature des débats nous ont permis de revenir à un dosage normal d'éléments politiques et techniques dont la Conférence a besoin pour mener à bien ses activités. La participation des experts – 48 venant de 18 pays – ainsi que les neuf textes présentés comme documents de la Conférence, nous ont permis de compter sur un niveau élevé de compétence, nécessaire pour nos délibérations et nos décisions.

La proposition des Présidents de la session de 2006 de la Conférence tendant à organiser des débats thématiques permet d'adopter une approche technique plus approfondie au bénéfice de l'ensemble des délégations et de la Conférence. Au vu des déclarations prononcées jusqu'ici, je considère que cette conclusion fait l'unanimité.

Tandis que nous avançons selon le calendrier proposé par les six Présidents, je pense qu'il serait bon de maintenir l'élan qui a été donné. Nous ne devrions pas perdre 11 années supplémentaires avant de nous pencher à nouveau sur le traité relatif aux matières fissiles. Des idées et des propositions importantes ont été formulées la semaine dernière. Les premières réactions doivent être précisées et complétées. Cet exercice n'était pas une fin en soi, mais plutôt la recherche d'un point de départ pour notre objectif ultime, à savoir, la relance des travaux de fond de la Conférence.

Nous sommes encouragés par les messages de nature à bâtir un consensus que nous avons entendus, selon lesquels les négociations concernant le traité sur les matières fissiles devraient constituer une priorité de cette instance, tout en rappelant que les priorités ne s'excluent pas mutuellement.

Parmi les très nombreuses paroles de sagesse que nous avons entendues la semaine dernière, j'aimerais citer celle-ci: «Les difficultés rencontrées dans les efforts faits pour définir un futur traité ne doivent pas entraîner un blocage des négociations jusqu'à ce qu'on les ait surmontées.»

Le message que j'aimerais vous communiquer à la fin de mon mandat à la présidence de la Conférence du désarmement, est que le travail le plus long est celui que l'on ne commence jamais. J'exhorte les délégations à continuer à s'engager dans de tels débats et à travailler ensemble pour régler les questions en suspens à cette Conférence, le Traité sur les matières fissiles étant largement reconnu comme l'une d'entre elles.

(Le Président)

(L'orateur poursuit en français)

Permettez-moi de remercier toutes les délégations pour m'avoir encouragé dans mes efforts et avoir répondu à mes suggestions concernant l'organisation du travail pendant la présidence roumaine de la Conférence du désarmement. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, le Secrétaire général adjoint, M. Tim Caughley, et l'ensemble des membres du secrétariat de la Conférence pour leur concours efficace. Je remercie également les services de conférence et, bien sûr, les interprètes qui nous ont permis de mieux nous comprendre. Il me reste à adresser tous mes vœux à l'Ambassadeur Valery Loshchinin, de la Fédération de Russie, qui doit me succéder à la présidence. Je lui souhaite, ainsi qu'aux Ambassadeurs du Sénégal et de la Slovaquie, un plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités, et les assure de mon entière coopération dans le cadre du mécanisme des six Présidents.

(L'orateur poursuit en anglais)

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 1^{er} juin 2006 à 10 heures dans cette même salle. Les consultations présidentielles se tiendront le mercredi 31 mai à 15 h 30 au lieu habituel.

La séance est levée à 16 h 30.
